



RECHERCHE DE MUTATION KRAS

A PARTIR D'UN PRELEVEMENT ANATOMO-PATHOLOGIQUE

MEDECIN PATHOLOGISTE	→	PLATEFORME DE BIO-PATHOLOGIE MOLECULAIRE
Structure :		Centre :
Dr :		Dr :
Adresse :		Adresse :
Tél : E-mail :

DOSSIER PATIENT ANATOMOPATHOLOGIQUE n°

Nom : M/Mme..... **Prénom :** **Age/DDN :**

Adresse :

Prélèvement : Biopsie Echantillon prélevé sur pièce opératoire (Exclure fixateur à base d'acide picrique)

Tumeur primitive : Côlon Rectum Métastase : Hépatique Pulmonaire Autre :

Traitement antérieur : Aucun Radiothérapie Chimiothérapie

Diagnostic ACP :

Matériel adressé : Bloc d'inclusion Copeaux (3 à 5 copeaux dans tube "type nalgène")

Lames (nombre :) % Tumoral : (entourer zone tumorale au revers de lame)

Motif de la demande :

- Requête émanant du patient
- Requête émanant d'un médecin

Résultats et Restitution du matériel :

- La plateforme de bio-pathologie moléculaire s'engage à restituer le bloc qui lui a été envoyé et à transmettre ses résultats au pathologiste qui lui a adressé le prélèvement.
- Afin d'assurer la traçabilité de l'examen, le pathologiste créera un dossier dans son système informatique, validera la qualité de l'échantillon et intégrera le résultat dans un compte-rendu synthétique avant de l'adresser à l'oncologue. Il précisera le nom de la plateforme et le signataire du résultat KRAS.

Indemnité de Transmission /Désarchivage :

La transmission des documents et des prélèvements fait l'objet d'une facturation pour les frais réels engagés par le pathologiste selon les recommandations de l'INCa (recherche informatique du dossier patient, édition du compte-rendu, désarchivage et réarchivage des blocs et lames, sélection du matériel sur bloc ou lames, frais de secrétariat, frais postaux, ...).

Montant des indemnités de transmission : € *Rappeler le n° d'examen et le nom du patient (règlement par chèque ou virement adressé au médecin pathologiste en charge du prélèvement)*

Date et Signature

le / /

Avec nos remerciements.

Cachet